

AMOXICILLINE

NOTICE BIOTOX

L'amoxicilline est le produit actif contenu dans ce médicament. Ce médicament est un antibiotique de la famille des beta-lactamines du groupe des aminopénicillines qui bénéficie d'une autorisation de mise sur la marché en France. Il est indiqué habituellement dans le traitement de certaines infections à germes sensibles à l'amoxicilline. Il est indiqué également dans le traitement de certains ulcères de l'estomac ou du duodénum.

Cet antibiotique vous est prescrit dans une situation particulière d'exposition potentielle ou avérée à un agent biologique.

Aussi, les autorités de santé françaises recommandent l'administration de ce médicament dans des conditions adaptées à ces circonstances. En effet, compte tenu du risque vital lié à l'exposition à cet agent, les autorités sanitaires considèrent que les restrictions classiques d'utilisation de cet antibiotique ne s'appliquent pas dans tous les cas.

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

1. INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE CE MÉDICAMENT

- Ne pas prendre ce médicament :

- si vous êtes allergique aux pénicillines ou aux céphalosporines. Dans ce cas, il est impératif que vous le signaliez immédiatement au médecin.

- Prise ou utilisation d'autres médicaments :

Indiquer au médecin ou au pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, notamment le méthotrexate (médicament immunosuppresseur). Dans ce cas, il est impératif que vous le signaliez immédiatement au médecin.

2. COMMENT PRENDRE CE MÉDICAMENT ?

Se conformer strictement à la prescription médicale qui vous a été remise dans cette situation particulière.

Il est indispensable que vous respectiez rigoureusement la dose et la durée de traitement indiquées sur l'ordonnance.

La prise du médicament se fait par voie orale. Chez l'enfant de moins de 6 ans, la forme la plus adaptée est la suspension buvable ou le sachet.

3. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ET LES PRECAUTIONS D'EMPLOI ?

En cas de survenue d'effets indésirables, n'interrompez pas votre traitement et contactez immédiatement votre médecin. Seul votre médecin jugera de ce qu'il faut faire.

- Comme tous les médicaments, ce médicament est susceptible d'avoir des effets indésirables, le plus souvent bénins et transitoires tels que des troubles gastro-intestinaux [nausées, vomissements, diarrhée, candidose (affection due à certains champignons microscopiques)], des troubles cutanés (éruptions).
- D'autres effets indésirables plus spécifiques peuvent survenir :
 - manifestations allergiques : urticaire (éruption cutanée identique à celle provoquée par la piqûre d'ortie), brusque gonflement du visage et du cou, gêne respiratoire, malaise. Ces réactions surviennent le plus souvent après les premières prises. En cas de réaction allergique, consultez immédiatement votre médecin ou rendez vous immédiatement dans un service d'urgence.
- Exceptionnellement : néphrite interstitielle aiguë (maladie grave des reins), éruption bulleuse.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur des effets indésirables, contactez votre médecin ou votre pharmacien.

De même, si vous présentez un autre effet indésirable, contactez aussi votre médecin.

Tout effet indésirable doit être déclaré par le médecin au Centre Régional de Pharmacovigilance. Ces cas déclarés seront évalués avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, responsable de la sécurité d'emploi des médicaments.

Si vous souhaitez plus d'information sur ce suivi, contactez votre médecin ou votre pharmacien.